

Tunisie : SAH en proie à un contrôle approfondi et la PDG diminue son salaire



La société SAH a reçu le 26 janvier 2018 un avis de contrôle fiscal couvrant l'année 2016 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. La société n'a pas encore reçu la notification des résultats de ce contrôle.

A la fin 2017, les revenus de SAH haussaient de 256,180 MDT en 2016 à 266,698 MDT. Le résultat d'exploitation baissait, de 34,187 MDT en 2016, à 23,696 MDT. Plombé par des charges financières nettes qui font plus que doubler en passant de 4,2 MDT à 10,7 MDT, le bénéfice de la société est aussi divisé par plus que deux et passe de 28,560 à 13,397 MDT seulement.

La rémunération et avantages accordés à la PDG Jalila Mezni, comme fixés par le conseil d'administration du 10 novembre 2009 et tels qu'ils ressortent des états financiers, comprennent une rémunération annuelle brute au titre de l'exercice 2017 de 491.140 DT payables sur 13 mensualités. Une rémunération en baisse par rapport aux 544.336 DT de l'exercice 2016. Le conseil d'administration, réuni en date du 30 avril 2017, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2017 à 985.401 DT équivalent à 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH, qui était de 1,33 MDT une année auparavant. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 1.000.000 DT. D'autres avantages en nature sont accordés à la PDG et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes). La rémunération annuelle brute accordée au DGA s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 65.988 DT.

Source : African Manager